

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 19 mai 2016

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 17, 18 et 19 mai 2016**

**2016 DSTI 6** Convention entre le Département de Paris et le Ville de Paris pour l'achat de la maintenance du progiciel Thot.

**M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 3 mai 2016, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation la signature d'une convention entre le Département de Paris et la Ville de Paris pour l'achat de la maintenance du progiciel Thot ;

Sur le rapport présenté par M. Emmanuel GREGOIRE, au nom de la 1ère commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe d'une convention entre le Département de Paris et la Ville de Paris pour l'achat de la maintenance du progiciel Thot.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer ladite convention, annexée à la présente délibération.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**